

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
ET A LA GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC DE DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES
GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE DE NIKKI

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
x Rapport définitif	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Siègè : Immeuble BEC C/239 Zongo– 02 BP 1913 Cotonou _Tel/ (00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siègè : 136 Quartier Keguè – 06 BP 60535 Lomé Tel/ (00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I. LETTRE INTRODUCTIVE	3
II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE.....	7
IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	10
V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION.....	11
5.1. Exhaustivité des pièces demandées.....	11
5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des.....	11
5.3. Appréciation du respect des délais de passation.....	11
5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	12
5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité.....	12
VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	25
VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	25
VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC	26
8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	26
8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	27
8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en.....	30
8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés	31
8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés.....	33
IX. ANNEXES	35

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics (ARMP)
08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30
50 76
Cotonou (Rép. du Bénin)**

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n° N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20 février 2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commune de NIKKI.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;

- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commune de NIKKI pour les exercices budgétaires 2016 & 2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	12	169 882 937
	Marchés de la population mère	18	211 897 267
	%	66,67%	80,17%
2017	Marchés audités	15	428 279 330
	Marchés de la population mère	22	526 435 764
	%	68,18%	81,35%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de NIKKI sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	DC	4	4	0	0	0
2	AOO	8	7	1	0	0
Total général		12	11	1	0	0
%		100%	91,67%	8,33%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées, nous estimons que la majorité des procédures ont été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ **Gestion budgétaire 2017**

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune de NIKKI sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	11	7	4	0	0
3	DC	4	3	1	0	0
Total général		15	10	5	0	0
%		100%	67%	33%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées de régulière, nous estimons que la majorité des procédures a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

✓ **Fondements des opinions**

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Commune de NIKKI conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par l'AC, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés de l'AC. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	DC	18 888 610	8	13 281 280	4	70%	50%
	AOO	193 008 657	10	156 601 657	8	81%	80%
	Total général 2016	211 897 267	18	169 882 937	12	80%	67%
2017	AOO	479 397 847	14	402 208 514	11	84%	79%
	DC	47 037 917	8	26 070 816	4	55%	50%
	Total général 2017	526 435 764	22	428 279 330	15	81%	68%

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Fournitures	11 941 610	5	7 134 280	2	60%	40%
	Prestations Intellectuelles	6 947 000	3	6 147 000	2	88%	67%
	Travaux	193 008 657	10	156 601 657	8	81%	80%
	Total général 2016	211 897 267	18	169 882 937	12	80%	67%
2017	Fournitures	39 607 332	6	27 469 692	3	69%	50%
	Prestations Intellectuelles	17 133 600	2	17 133 600	2	100%	100%
	Travaux	469 694 832	14	383 676 038	10	82%	71%
	Total général 2017	526 435 764	22	428 279 330	15	81%	68%

➤ **Gestion 2016**

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 67% en volume et 80% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2016.

➤ **Gestion 2017**

L'application des critères d'échantillonnage recommandés par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 68% en volume et 81% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

ECHANTILLON POUR AUDIT DE CONFORMITE AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2016_NIKKI							
N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Référence du marché	Titulaire	Mode de passation	Montant (F CFA TTC)	Type de marché
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE(04) HANGARS DE MARCHÉ A TEBO	FM	N°T-ST-10274		AOO	17 243 340	Travaux
2	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS DE QUATRE BOUTIQUES DALLEES AU MARCHÉ TAKI SARI DE NIKKI COMMUNE DE NIKKI SUR PSDCC 2015	PSDCC 2014	N°52/003/CNK/2010-60/NIKKI CENTRE/PSDCC-2014	ENTREPRISE JOSEFEM	AOO	17 417 274	Travaux
3	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE(04) HANGARS DE MARCHÉ A GBABIRE (LOT1)	FADeC NON AFFECTE 2016	N°52/015/CNK/2010-60/FADeC NON AFFECTE	ENTREPRISE CHATO	AOO	17 248 674	Travaux
4	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ET D'UNE CLOTURE AU CENTRE DE SANTE DE FOMBAWI, ARRONDISSEMENT DE OUENOU , COMMUNE DE NIKKI	FADeC NON AFFECTE 2015	N°52/014/CNK/2010-9-10/FOMBAWI/FADeC AFFECTE-2015	ENTREPRISE SYLLA-BTP	AOO	29 824 875	Travaux
5	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MODULE DE TROIS (03) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE NIKKI-D'ARRONDISSEMENT DE NIKKI COMMUNE DE NIKKI (LOT1)	FADeC NON AFFECTE 2016	N°52/CNK/2010-20/NIKKI CENTRE/FADeC NON AFFECTE 2016	ENTREPRISE TEDA	AOO	18 689 870	Travaux
6	Frais de suivi de la mise en œuvre des sous projets PSDCC, 2013				DC	1 250 000	PI
7	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE QUATRE (04) BOUTIQUES DALLEES AU MARCHÉ TAKI SARI DE NIKKI, COMMUNE DE NIKKI SUR PMIL	FM	N°T-ST-10273		AOO	17 087 888	Travaux
8	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MODULE DE TROIS (03)SALLES DE CLASSE AVEC BUREAU MAGASIN A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE BIRO C COMMUNE DE NIKKI (LOT2)	FADeC NON AFFECTE 2016	N°52/CNK/2010-20/BIRO/FADeC NON AFFECTE 2016 du 21/11/2016	SOCIETE JENCOSMAS SARL	AOO	19 883 686	Travaux
9	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MODULE DE TROIS SALLES DE CLASSES AVEC BUREAU MAGASIN A EPP SORIA ARRONDISSEMENT DE TASSO COMMUNE DE NIKKI	FADeC	T-ST-10256		AOO	19 206 050	Travaux
10	FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE MOBILIER AU PROFIT DES EPP DE GNELSANDA ET DE DANNON GANDO				DC	4 308 180	Fournitures
11	FOURNITURE DE MOBILIERS AU PROFIT DES MAGASINS DE WARRANTAGE DE TANAKPE ET DE GUINROU DANS LA COMMUNE DE NIKKI FINANCEMENT FADEC NON AFFECTE 2015				DC	2 826 100	Fournitures
12	REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET ELABORATION D'APS POUR LE PAVAGE ET ASSAINISSEMENT DE LA VOIRIE URBAINE DE LA VILLE DE NIKKI				DC	4 897 000	PI
TOTAL						169 882 937	

➤ **Gestion 2017**

ECHANTILLON POUR AUDIT DE CONFORMITE AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2016_NIKKI							
N° d'ordre	Objet du marché	Financement	Référence du marché	Titulaire	Mode de passation	Montant (F CFA TTC)	Type de marché
1	Aménagement de la voie "route N'dali-Nikki-Mosquée Abou Soumanou -Ecole Coranique " à Nikki Centre sur 300 mètres linéaires	FADEC NON AFFECTE -2016			AOO	97 374 780	Travaux
2	Contrôle des travaux d'aménagement de la voie "Route N'dali-Nikki-Mosquée Abou Soumanou -Ecole Coranique" à Nikki Centre sur 300mètres linéaires	FADEC NON AFFECTE -2016	N°52/008/CNK/209-20/NIKKI CENTRE FADNA 2016	EXPERTISE INGENIERIE CONSEIL	AOO	8 991 600	PI
3	Fourniture des équipements de bureaux au profit de la Mairie de Nikki	FADEC NON AFFECTE 2015	F-ST-22447		AOO	14 951 780	Fournitures
4	Construction d'un module de Trois (03) salles de classe à l'EPP Yao Gourou dans la commune de Nikki lot4	FADEC NON AFFECTE 2017	N°52/008/CNK/209-20/YAOGOUROU FADNA 17	CONTINENTAL BUILDING	AOO	23 000 000	Travaux
5	Construction d'un module de trois (03) salles de classe à l'EPP Biro C dans la Commune de Nikki lot1	FADEC NON AFFECTE 2017	N°52/005/CNK/209-20/BIRO/FADNA 2017	SUPER CONSTRUCTION BTP	AOO	21 054 150	Travaux
6	Construction d'un magasin de Warrantage à Suya	FADEC NON AFFECTE 2016	T-ST-22374		AOO	26 605 616	Travaux
7	Construction de deux (02) blocs de quatre (04) boutiques dallées à la façade- Est de la Gare routière de Nikki	FADEC NON AFFECTE - 2017	T-ST-22405		AOO	20 293 199	Travaux
8	Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau, magasin à l'EPP Kpiré dans la commune de Nikki lot3	FADEC NON AFFECTE 2017	N°52/007/CNK/209-20/NIKKI/FADNA 2017	INTER SERVICE	AOO	22 995 498	Travaux
9	Equipement du centre de santé de SEREWONDIROU		N°52/022/CNK/209-10/SEREWONDIROU/FADEC NON AFFECTE	MATHANA SARL	DC	5 964 310	Fournitures
10	Construction d'une clôture pour la banque fourragère à Biro	FADEC NON AFFECTE 2015	N°52/013/CNK/210-50/BIRO/FADEC NON AFFECTE 2015	SATEC	DC	8 553 284	Travaux
11	Construction du second parking de la Mairie de Nikki	FADEC NON AFFECTE 2016	N°52/028/CNK/209-70/NIKKI CENTRE/FADEC NON AFFECTE 2016	AYEKO ET FILS	DC	4 999 620	Travaux
12	Contrôle pour la réalisation de l'adduction d'eau villageoise de Ouénou	FTE du Royaume des Pays Bas	PI-ST-22459		AOO	8 142 000	PI
13	Travaux d'entretien courant des Infrastructures de Transport Rural (ITR) par l'Approche participative avec la méthode HIMO dans la commune de NIKKI, sur financement FADEC PISTE 2017 ET 2018	FADEC PISTE 2017 ET 2018	T-ST-22124		AOO	42 358 081	Travaux
14	Travaux de réalisation de l'adduction d'eau villageoise de Ouénou	FTE du Royaume des Pays Bas	T-ST-23445		AOO	116 441 810	Travaux
15	Demande de cotation pour l'Acquisition et la livraison des pièces de rechange pour pompe à Motricité Humaine	FTE du Royaume des Pays Bas			DC	6 553 602	Fournitures
TOTAL						428 279 330	

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle

(Réf/ C1 à C8)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées

Légende

- C1** Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)
- C2** Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)
- C3** Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)
- C4** Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés
- C5** Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)
- C6** Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)
- C7** Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)
- C8** Publication des décisions d'attribution

Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP), la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	87%	87%

➤ Gestion 2016

Le taux 87% représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. (**Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité**).

➤ Gestion 2017

Le taux 87% représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. (**Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité**).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPMP)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, il a été observé que le Plan de Passation des Marchés a été élaboré par la PRMP de la Commune de NIKKI. Les PPMP sont conformes au modèle type de l'ARMP.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis à la date de signature du marché par l'autorité contractante.

Nous avons ainsi déterminé le délai moyen de passation des marchés passés par la commune comme suit :

➤ Au titre de la gestion budgétaire 2016 :

Le délai moyen au titre de 2016 est de 73 jours.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est satisfaisant et témoigne du souci de l'AC de procéder à la signature des marchés dans le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

➤ **Au titre de la gestion budgétaire 2017 :**

Le délai moyen au titre de 2017 est de 98 jours.

Le délai moyen de passation ainsi déterminé excède le délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP).

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèces, les prix (unitaires) des marchés de fournitures étudiés, initiés par les procédures de demande de cotation figurant dans les repertoires des prix de référence 2016 & 2017 sont conformes aux tranches de prix communiqués dans lesdits repertoires.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE DE GRE A GRE

Aucun marché n'a été passé par la procédure d'entente directe au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 par l'autorité contractante.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Aucun marché n'a été passé par la procédure d'appel d'offres restreint au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 par l'autorité contractante.

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Observation générale :

La mission a noté de façon générale pour tous les marchés passés par Appel d'offres ouvert soumis à notre appréciation, l'absence de publication du procès-verbal d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP.

Observations spécifiques :

➤ Gestion 2016

1. Marché N°T-ST-10274 relatif aux travaux de construction de quatre (04) hangars de marché a TEBO pour un montant de 34.600.000 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Obtention de l'ANO sur le DAO et l'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

2. Marché N°52/003/CNK/2010-60/NIKKI CENTRE/PSDCC-2014 relatif aux travaux de construction de deux blocs de quatre boutiques dallées au marché TAKI SARI de NIKKI commune de NIKKI, attribué à ENTREPRISE JOSFEM pour un montant de 17.417.274 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

3. Marché N°52/015/CNK/209-60/FADeC NON AFFECTE relatif aux travaux de construction de quatre (04) hangars de marché à GBABIRE (lot1), attribué à ENTREPRISE CHATO pour un montant de 17.248.674 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- ANO de l'organe compétent sur le DAO

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Signature hors délai de validité des offres (105 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de la signature du contrat hors délai de validité des offres.

4. Marché N°52/014/CNK/209-10/FOMBAL/FADeC AFFECTE-2015 relatif aux travaux de construction d'un logement et d'une clôture au centre de santé de Fombawi, arrondissement de Ouenou, commune de Nikki, attribué à ENTREPRISE SYLLA-BTP pour un montant de 29.824.875 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

5. Marché N°52/CNK/209-20/NIKKI CENTRE/FADeC NON AFFECTE 2016 relatif aux travaux de construction d'un module de trois (03) salles de classes à l'école primaire publique de Nikki-D arrondissement de Nikki commune de Nikki (lot1), attribué à ENTREPRISE TEDA pour un montant de 18.689.870 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

6. Marché relatif travaux de construction d'un bloc de quatre (04) boutiques dallées au marché Taki sari de Nikki, commune de Nikki sur PMIL pour un montant de 17.087.888 F CFA TTC.

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

7. Marché N°52/CNK/209-20/BIRO/FADeC NON AFFECTE 2016 du 21/11/2016 relatif aux travaux de construction d'un module de trois (03)salles de classe avec bureau magasin a l'école primaire publique Biro C commune de Nikki (lot2), attribué à SOCIETE JENCOSMAS SARL pour un montant de 19.883.686 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

8. Marché relatif aux travaux de construction d'un module de trois salles de classes avec bureau magasin à EPP Soria arrondissement de Tasso commune de Nikki pour un montant de 19.206.050 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Obtention de l'ANO sur le DAO et l'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

➤ **Gestion 2017**

1. Marché relatif à l'aménagement de la voie "route N'dali-Nikki-Mosquée Abou Soumanou -Ecole Coranique " à Nikki Centre sur 300 mètres linéaires pour un montant de 97.374.780 F CFA TTC

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Avis de l'organe compétent sur le dossier d'appel d'offre;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

2. Marché N°52/008/CNK/209-20/NIKKI CENTRE FADNA 2016 relatif au contrôle des travaux d'aménagement de la voie "Route N'dali-Nikki-Mosquée Abou Soumanou -Ecole Coranique" à Nikki Centre sur 300 mètres linéaires, attribué à Expertise Ingénierie Conseil pour un montant de 8.991.600 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- PV d'attribution provisoire ;
- Preuve de notification du marché approuvé

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Signature du contrat hors délai de validité des offres (166 jours entre la date de dépôt des offres et la date d'approbation du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Défaut d'obtention de l'ANO de l'organe compétent sur le DAO ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison des insuffisances sus mentionnées.

3. Marché N° F-ST-22447 relatif à la fourniture des équipements de bureaux au profit de la Mairie de Nikki pour un montant de 14.951780 F CFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPMP 2017
- Avis de l'organe compétent sur le dossier d'appel d'offre;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

4. Marché N°52/008/CNK/209-20/YAOGOUROU FADNA 17 relatif à la construction d'un module de Trois (03) salles de classe à l'EPP Yao Gourou dans la commune de Nikki lot 4, attribué à Continental Building pour un montant de 23.000.000 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Non-respect du délai de réception des offres (date de première publication du DAO : 09/05/2017 et date de limite de dépôt des offres : 30/05/2017) contrairement aux dispositions de l'article 60 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.
- Défaut d'obtention de l'ANO de l'organe compétent sur le DAO ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison des insuffisances ci-dessus décrites.

5. Marché N°52/005/CNK/209-20/BIRO/FADNA 2017 relatif à la construction d'un module de trois (03) salles de classe à l'EPP Biro C dans la Commune de Nikki lot1, attribué à Super Construction BTP pour un montant de 21.054.150 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Non-respect du délai de réception des offres (date de première publication du DAO : 09/05/2017 et date de limite de dépôt des offres : 30/05/2017) contrairement aux dispositions de l'article 60 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Défaut d'obtention de l'ANO de l'organe compétent sur le DAO ;

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison des insuffisances ci-dessus décrites.

6. Marché n°T-ST-22374 relatif à la construction d'un magasin de Warrantage à Suya pour un montant de 26.605.616 F CFA TTC.

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Publication du dossier d'appel d'offre
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

7. Marché n° T-ST-22405 relatif à la construction de deux (02) blocs de quatre (04) boutiques dallées à la façade- Est de la Gare routière de Nikki pour un montant de 20.293.199 F CFA TTC.

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Publication du dossier d'appel d'offre ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

8. Marché N°52/007/CNK/209-20/NIKKI/FADNA 2017 relatif à la construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau, magasin à l'EPP Kpiré dans la commune de Nikki lot 3, attribué à Inter Service pour un montant de 22.995.498 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Non-respect du délai de réception des offres (date de première publication du DAO : 09/05/2017 et date de limite de dépôt des offres : 30/05/2017) contrairement aux dispositions de l'article 60 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Défaut d'obtention de l'ANO de l'organe compétent sur le DAO ;
- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est irrégulière en raison des insuffisances ci-dessus décrites.

9. Marché n° PI-ST-22459 relatif au contrôle pour la réalisation de l'adduction d'eau villageoise de Ouénou pour un montant de 8.142.000 F CFA TTC.

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Publication du dossier d'appel d'offre ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

10. Marché n° T-ST-22124 relatif aux travaux d'entretien courant des Infrastructures de Transport Rural (ITR) par l'Approche participative avec la

méthode HIMO dans la commune de NIKKI, sur financement FADeC PISTE 2017 ET 2018 pour un montant de 42.358.081 F CFA TTC.

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Publication du dossier d'appel d'offre ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

11.Marché n° T-ST-23445 relatif aux travaux de réalisation de l'adduction d'eau villageoise de Ouénou pour un montant de 116.441.810 F CFA TTC.

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Publication du dossier d'appel d'offre ;
- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Défaut de publication du PV d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitif.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve de l'insuffisance ci-dessus décrite.

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

➤ **Gestion 2016**

1. Marché relatif aux frais de suivi de la mise en œuvre des sous projets PSDCC, 2013 pour un montant de 1.250.000 F CFA TTC.

Les Pièces manquantes :

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- ANO de l'organe de contrôle sur l'attribution provisoire.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière.

2. Marché relatif à la fourniture et l'installation des équipements de mobilier au profit des EPP de Gnelsanda et de Dannon Gando pour un montant de 4.308.180 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Obtention de l'ANO sur l'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

3. Marché relatif à la fourniture de mobiliers au profit des magasins de warrantage de Tanakpe et de Guinrou dans la commune de Nikki, financement FADEC non affecte 2015, pour un montant de 2.826.100 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Obtention de l'ANO sur l'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

4. Marché relatif à la réalisation des études techniques et l'élaboration d'APS pour le pavage et l'assainissement de la voirie urbaine de la ville de Nikki, pour un montant de 4.897.000 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Obtention de l'ANO sur l'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

➤ **Gestion 2017**

1. Marché N°52/022/CNK/209-10/SEREWONDIROU/FADeC NON AFFECTE relatif à l'équipement du centre de santé de SEREWONDIROU, attribué à MATHANA SARL pour un montant de 5.964.310 FCFA TTC.

Pièces manquantes

- Néant

Points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

2. Marché N°52/013/CNK/210-50/BIRO/FADeC NON AFFECTE 2015 relatif à la construction d'une clôture pour la banque fourragère à Biro, attribué à SATEC pour un montant de 8.553.284 FCFA TTC.

Pièces manquantes

- Néant

Points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Signature hors délai de validité des offres (138 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) contrairement aux dispositions de l'article 91 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison de la signature du contrat hors délai de validité des offres.

3. Marché N°52/028/CNK/209-70/NIKKI CENTRE/FADeC NON AFFECTE 2016 relatif à la construction du second parking de la Mairie de Nikki, attribué à AYEKO ET FILS pour un montant de 4.999.620 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2017 ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

4. Marché relatif à l'acquisition et la livraison des pièces de rechange pour pompe à Motricité Humaine, pour un montant de 6.553.602 FCFA TTC.

Les Pièces manquantes

- Néant

Les points forts (forces) relevés

- Inscription du marché au PPM 2016 ;
- Obtention de l'ANO sur l'attribution provisoire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus du rejet de leurs offres.

Points faibles (faiblesse) relevés

- Néant

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'AC. Nous n'en n'avons pas non plus décelé au niveau des recours exercés auprès de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

La revue de conformité de l'exécution financière des marchés audités révèle que certains marchés sont exécutés avec grand retard. Cependant, les preuves d'application des pénalités de retard ne sont pas communiqués au

- Marché N°52/014/CNK/209-10/FOMBAl/FADeC AFFECTE-2015 relatif aux travaux de construction d'un logement et d'une clôture au centre de santé de Fombawi, arrondissement de Ouenou, commune de Nikki, attribué à ENTREPRISE SYLLA-BTP pour un montant de 29.824.875 FCFA TTC
- Marché N°52/007/CNK/209-20/NIKKI/FADNA 2017 relatif à la construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau, magasin à l'EPP Kpiré dans la commune de Nikki lot 3, attribué à Inter Service pour un montant de 22.995.498 FCFA TTC.
- Marché n° T-ST-23445 relatif aux travaux de réalisation de l'adduction d'eau villageoise de Ouénou pour un montant de 116.441.810 F CFA TTC.
- Marché N°52/028/CNK/209-70/NIKKI CENTRE/FADeC NON AFFECTE 2016 relatif à la construction du second parking de la Mairie de Nikki, attribué à AYEKO ET FILS pour un montant de 4.999.620 FCFA TTC.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	N/A	-	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE MISE EN PLACE DES ORGANES		1,00		

Conclusion : Le niveau de performance est de 1 ; (Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics).

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant le DAO
8	Evaluation des offres	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	8	8	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	8	8	8	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	12	12	1	8%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	12	12	5	42%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				10,71%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				87,00%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				12,32%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 12,32%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Demande de cotation	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	15	15	3	20%	RAS	Absence de la preuve de publication pour apprécier le délai
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant par le DAO
8	Evaluation des offres	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	4	4	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	11	11	11	100%	Défaut de publicat	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	15	15	2	13%	RAS	RAS
13	Approbation du contrat	15	15	4	27%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE_ REVUE DE CONFORMITE (A)				11,43%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				87,00%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF_ REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				13,14%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 13,14%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2016

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	12	12	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	N/A		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	N/A		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	0	0	0	N/A	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	12	12	0	N/A	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	12	12	2	17%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	TAUX DE NON CONFORMITE MOYENNE				4,17%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 4,17%.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	2	2	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%		Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%		Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	15	15	N/A	-	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	15	15	2	13%		Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	TAUX DE NON CONFORMITE MOYENNE				3%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 3 %.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Noms et prénoms	Fonctions
1	KAMARIGUI Cobaba	Membre SPRMP

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES
PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017

Noni de l'Autorité Contractante : COMMUNE DE NIKKI

Date de tenue de la séance de restitution : 12 Novembre 2019

Heure de démarrage : 22 h 30 mn

Heure de fin : 22 h 42 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées

Rien au cours de la restitution

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Néant.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de
passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC (MIT)

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante. Toutefois, la preuve matérielle reste à communiquer aux auditeurs.

Organes	Actes
PRMP	Fourni
Secrétariat PRMP	Fourni
CPMP	Fourni
CCMP	Fourni

- ✓ Existence d'un espace approprié pour l'archivage de la documentation relative aux marchés publics ;

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Besoin d'un archiviste professionnel pour rangement et classement des pièces des marchés publics ;

BEC SARL

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné suivant l'approche des risques et conformément aux critères d'échantillonnage un volume de dix-huit (18) marchés pour l'exercice 2016, et un volume de vingt-deux (22) marchés pour l'exercice 2017.

La revue de conformité de ces marchés appelle les observations suivantes :

Forces :

- Inscription des marchés dans le plan de passation

Faiblesses

- Défaut de publication des PV d'attribution provisoire (Tous les marchés) ;
- Défaut de publication d'avis d'attribution définitive (Tous les marchés) ;
- Signature hors délai de validité des offres

3.3. Sur les plaintes

Nous n'avons pas identifié de plaintes au niveau de l'autorité contractante.

3.4. Sur l'exécution financière

Sur l'exécution, l'équipe d'audit a relevé que plusieurs marchés ne sont pas exécutés dans le délai contractuel prévu. Nous n'avons plus obtenu les preuves d'une application de pénalité de retard prévu au contrat.

3.5. Divers

En réponse, l'autorité a souhaité que des formations soient organisées à leur endroit en l'occurrence sur l'utilisation du SIGMAP. De plus elle a souhaité être dotée matériels informatiques pour faciliter le travail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22h45.

Fait à NIKKI, le 12 Novembre 2019

Pour Bec Sarl


MAFFON Tanguy

Pour l'autorité contractante


KAMARIGUI cobala
SP-PRMP/NIKKI

BEC-Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_sar@vahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 -2017

SEANCE DE BRIEFING

Autorité Contractante : Commune de NIKKI

12 / 11 / 2019,

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	YATCHE Aminou	Auditeur BEC Sarl	64 06 85 77 aminouyatche@becsarl.com	
2	KAMARIGUI Cokaba	Membre SPRMP	63 12 74 35 / 96 46 65 33 kamari@guicobeda	
3	MAFFON Tanguy	chef de mission	bec-ken@yahooh.fr	
4	HOUNDEFOJI BRUNO	Auditeur BEC/SPM	66 28 88 05	
5				
6				
7				

ANNEXE 3 : Tableaux d'exhaustivité➤ **Gestion 2016****Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offre ouvert**

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE(04) HANGARS DE MARCHÉ A TEBO	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	87%
2	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS DE QUATRE BOUTIQUES DALLEES AU MARCHÉ TAKI SARI DE NIKKI COMMUNE DE NIKKI SUR PSDCC 2015	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
3	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE(04) HANGARS DE MARCHÉ A GBABIRE (LOT1)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
4	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ET D'UNE CLOTURE AU CENTRE DE SANTÉ DE FOMBAWI, ARRONDISSEMENT DE OUENOU , COMMUNE DE NIKKI	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
5	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MODULE DE TROIS (03)SALLES DE CLASSE AVEC BUREAU MAGASIN A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE BIRO C COMMUNE DE NIKKI (LOT2)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

➤ **Gestion 2017****Tableau d'exhaustivité de la procédure de demande de cotation**

		Demande de cotation	Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5					
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p			
1	Equipement du centre de santé de SEREWONDIROU	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	13	87%
2	Construction d'une clôture pour la banque fourragère à Biro	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	13	87%
3	Construction du second parking de la Mairie de Nikki	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	13	87%

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offre ouvert

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			TOTAL Requi s	TOTAL	%	% Global
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Construction d'un module de Trois (03) salles de classe à l'EPP Yao Gourou dans la commune de Nikki lot4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	87%
2	Construction d'un module de trois (03) salles de classe à l' EPP Biro C dans la Commune de Nikki lot1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
3	Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau, magasin à l'EPP Kpiré dans la commune de Nikki lot3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	

Légende : « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise

Tableau d'exhaustivité de la procédure d'appel d'offre ouvert avec pré-qualification

Légende

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

3. DAO

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

4. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

5. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les PV d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire

6. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Légende :

Planification

1. Programme prévisionnel de passation des marchés (PPPM) initial et révisé (le cas échéant) de chaque AC
2. Preuve de publication du PPPM par la DNCMP

Autorisation

3. Pour les procédures dérogatoires : gré à gré et appel d'offres restreint
 - a. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur les marchés de gré à gré
 - b. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'appel d'offres restreint
 - c. Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP sur l'Avenant

4. Préqualification

3. Pour les procédures donnant lieu à la présélection :
 - a. l'avis à manifestation d'intérêt
 - b. la preuve de la publication de cet avis
 - c. les avis de non objection sur l'AMI
 - d. les réponses des soumissionnaires
 - e. les rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
 - f. la liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
 - g. la preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

5. DAO/DAC

- a. l'avis d'appel d'offres
- b. le Dossier d'Appel d'Offres
- c. les avis de non objection sur le DAO

6. Réception & Ouverture des offres

- d. les offres des soumissionnaires
- e. les actes de désignation des membres de la commission d'ouverture des plis, d'analyse et d'évaluation des offres
- f. les procès-verbaux d'ouverture des offres signés

7. Analyse, évaluation & attribution

- g. les rapports d'analyse et d'évaluation signés
- h. les rapports d'attribution provisoire des offres
- i. l'avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. l'avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. la notification d'attribution provisoire
- l. la preuve d'information des soumissionnaires non retenus ou publication du procès-verbal d'attribution provisoire

8. Contractualisation

- m. les contrats signés, approuvés et enregistré
- n. la notification du marché
- o. la preuve d'approbation du marché par la personne habilitée
- P. la preuve de publication de l'attribution définitive du marché

ANNEXE N°4 : DETERMINATION DU DELAI MOYEN DE PASSATION**➤ Gestion 2016**

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS DE QUATRE BOUTIQUES DALLEES AU MARCHÉ TAKI SARI DE NIKKI COMMUNE DE NIKKI SUR PSDCC 2015	13	0	36	186	235
2	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE(04) HANGARS DE MARCHÉ A GBABIRE (LOT1)	42	0	105	35	182
3	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ET D'UNE CLOTURE AU CENTRE DE SANTÉ DE FOMBAWI, ARRONDISSEMENT DE OUEYOU , COMMUNE DE NIKKI	44	0	97	25	166
4	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MODULE DE TROIS (03) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE NIKKI-D ARRONDISSEMENT DE NIKKI COMMUNE DE NIKKI (LOT1)	30	0	62	74	166
5	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MODULE DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE AVEC BUREAU MAGASIN A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE BIRO C COMMUNE DE NIKKI (LOT2)	30	0	63	73	166
TOTAL						915
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						363
Volume de marchés concernés (pertinents)						5
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						73

➤ **Gestion 2017**

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Contrôle des travaux d'aménagement de la voie "Route N'dali-Nikki-Mosquée Abou Soumanou -Ecole Coranique" à Nikki Centre sur 300mètres linéaires	-	-	166	78	244
2	Construction d'un module de Trois (03) salles de classe à l'EPP Yao Gourou dans la commune de Nikki lot4	21	1	71	17	110
3	Construction d'un module de trois (03) salles de classe à l' EPP Biro C dans la Commune de Nikki lot1	21	1	72	17	111
4	Construction d'un module de trois (03) salles de classe avec bureau, magasin à l'EPP Kpiré dans la commune de Nikki lot3	21	1	71	18	111
5	Equipement du centre de santé de SEREWONDIROU	14	4	71	-	89
6	Construction d'une clôture pour la banque fourragère à Biro	6	49	89	52	196
7	Construction du second parking de la Mairie de Nikki	14	0	90	41	145
TOTAL						1006
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						686
Volume de marchés concernés (pertinents)						7
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						98